



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE CÔTE D'OR

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

PRÉFET DE SAÔNE ET LOIRE

PRÉFET DE L'YONNE

**Direction Départementale
des Territoires de la Nièvre**

Service Eau Forêt Biodiversité

Affaire suivie par : Erika JUHEL

Tel. : 03 86 71 52 91

Mél. : erika.juhel@nievre.gouv.fr

ARRÊTÉ N° 58-2020-01-02-002

portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000

FR2600987 « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à Chauves-souris du Morvan »

--

**Le Préfet de Côte d'Or,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**La Préfète de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

--

VU la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 à 7 et R.414-8 à 10 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 03 octobre 2018 portant nomination de la Préfète de la Nièvre - Mme HOUSPIC Sylvie ;

VU l'arrêté du 23 août 2010 portant désignation du site Natura 2000 Tourbière du Vernay et prairies de la vallée du Vignan (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté du 07 juin 2011 portant désignation du site Natura 2000 Massif forestier du Mont Beuvray (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté du 07 juin 2011 portant désignation du site Natura 2000 Hêtraie montagnarde et tourbières du haut Morvan (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté du 07 juin 2011 portant désignation du site Natura 2000 Prairies marécageuses et paratourbeuses

de la vallée de la Cure (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Forêts, landes et tourbières de la Vallée de la Canche (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Ruisseaux patrimoniaux et milieux tourbeux et paratourbeux de la haute vallée du Cousin (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Forêt et ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté du 23 juin 2015 portant désignation du site Natura 2000 Vallées de la Cure et du Cousin dans le nord Morvan (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 Gîtes et Habitats à Chauves-Souris en Bourgogne (zone spéciale de conservation) ;

VU le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2019 au cours de laquelle la composition de ce comité de pilotage a été examinée et validée ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre des documents d'objectifs nécessite la mise en place d'un comité de pilotage ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des collectivités concernant la fusion des sites Natura :

- FR2600961 Massif forestier du Mont Beuvray
- FR2600982 Forêts, landes et tourbières de la Vallée de la Canche
- FR2600983 Vallées de la Cure et du Cousin dans le nord Morvan
- FR2600987 Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont
- FR2600988 Hétraie montagnarde et tourbières du haut-Morvan
- FR2600989 Tourbière du Vernay et prairies de la vallée du Vignan
- FR2600992 Ruisseaux patrimoniaux et milieux tourbeux et paratourbeux de la haute vallée du Cousin
- FR2600995 Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure
- FR2600999 Forêt et ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan
- FR2601012 Gîtes et Habitats à Chauves-Souris en Bourgogne
 - Entité de La Motte-Ternant
 - Entité de Villargoix
 - Entité de Thoisy-la-Berchère
 - Entité de Sussey
 - Entité d'Arnay-le-Duc
 - Entité de Chitry-les-Mines
 - Entité de Brinay

en un site unique FR2600987 « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à Chauves-souris du Morvan »,

SUR proposition des directeurs départementaux des territoires de la Côte d'or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne,

ARRÊTENT

ARTICLE 1 :

Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 FR2600987 « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à Chauves-souris du Morvan »

ARTICLE 2 :

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Un représentant élu du Conseil Régional de la région Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant élu du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan ou son suppléant

Département de la Côte d'Or

Un représentant élu du Conseil Départemental de Côte d'Or ou son suppléant

Un représentant élu de la commune d'Arnay-le-Duc ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Champeau-en-Morvan ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Foissy ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de La-Motte-Ternay ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Marcilly-Ogny ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Mimeure ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Saint-Andeux ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Saint-Germain-de-Modeon ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Saint-Prix-les-Arnay ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Saulieu ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Sussey ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Thoisy-la-Berchère ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Vic-sous-Thil ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Villargoix ou son suppléant

Un représentant élu de la communauté de communes de Saulieu-Morvan ou son suppléant

Un représentant élu de la communauté de communes du Pays Arnay Liernay ou son suppléant

Département de la Nièvre

Un représentant élu du Conseil Départemental de la Nièvre ou son suppléant

Un représentant élu de la commune d'Alligny-en-Morvan ou son suppléant

Un représentant élu de la commune d'Alluy ou son suppléant

Un représentant élu de la commune d'Arleuf ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Biches ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Brassy ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Brinay ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Chaumot ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Chitry les mines ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Corancy ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Corbigny ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Dun-les-Places ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Fachin ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Gacogne ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Gien-sur-Cure ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Glux-en-Glenne ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Larochemillay ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Lavault-de-Fretoy ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Lormes ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Marigny-l'Eglise ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Marigny-sur-Yonne ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Montsauche-les-Settons ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Moux-en-Morvan ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Planchez ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Pazy ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Agnan ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Andre-en-Morvan ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Brisson ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Leger-de-Fougeret ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Vauclaix ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Villapourcon ou son suppléant

Un représentant élu de la communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs ou son suppléant
Un représentant élu de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny ou son suppléant
Un représentant élu de la communauté de communes Bazois Loire Morvan ou son suppléant

Département de Saône et Loire

Un représentant élu du Conseil Départemental de Saône-et-Loire ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de La Grande-Verrière ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Roussilon-en-Morvan ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Prix ou son suppléant

Un représentant élu de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan ou son suppléant

Département de l'Yonne

Un représentant élu du Conseil Départemental de l'Yonne ou son suppléant

Un représentant élu de la commune d'Avallon ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Chastellux-sur-Cure ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Domecy-sur-Cure ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Foissy-les-Vézelay ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Fontenay-Près-Vézelay ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Magny ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Pierre-Perthuis ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Pontaubert ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Quarre-les-Tombes ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Brancher ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Leger-Vauban ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Pere ou son suppléant

Un représentant élu de la communauté de communes Avallon Vézelay Morvan

Représentants des propriétaires et usagers

Propriétaires fonciers / Profession agricole et sylvicole

Un représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale de Côte d'Or ou son suppléant
Un représentant de l'association des propriétaires ruraux et bailleurs de la Nièvre ou son suppléant
Un représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale de Saône-et-Loire ou son suppléant
Un représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Yonne ou son suppléant

Un représentant de l'association des propriétaires d'étangs de la Nièvre et de la Bourgogne ou son suppléant

Un représentant de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de la confédération paysanne de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de la coordination rurale de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant du service d'éco-développement agricole et rural de Bourgogne-Franche-Comté (Bio-Bourgogne) ou son suppléant

Un représentant du syndicat des forestiers privés de Côte d'Or ou son suppléant

Un représentant du syndicat des sylviculteurs nivernais ou son suppléant

Un représentant du syndicat des forestiers privés de Saône-et-Loire ou son suppléant

Un représentant du syndicat des forestiers privés de l'Yonne ou son suppléant

Un représentant de l'agence Bourgogne Ouest de l'office national des forêts ou son suppléant

Un représentant de l'agence Bourgogne Est de l'office national des forêts ou son suppléant

Un représentant du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant du centre d'information et de promotion des entreprises forestières de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Ouvrages publics, gestionnaires d'infrastructures

Un représentant de RTE GMR Champagne-Morvan ou son suppléant

Un représentant de RTE GMR Bourgogne ou son suppléant

Un représentant de l'unité de production Est d'électricité de France ou son suppléant

Un représentant de la Direction territoriale SNCF Réseau Bourgogne Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de l'UNICEM de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme

Un représentant de la fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de l'union régionale des fédérations de pêche et de la protection du milieu aquatique de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de l'association Avallon-Morvan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Un représentant de l'association de Montsauche-les-Settons pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Un représentant de l'association de Château-Chinon pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Un représentant de l'Agence française pour la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, délégation Allier – Loire amont ou son représentant

Un représentant de l'agence de l'eau Seine Normandie – Seine Amont ou son représentant

Un représentant de l'union des associations d'usagers des sites Natura 2000 ou son suppléant

Un représentant de l'Association Cultivons nos campagnes ou son suppléant

Un représentant de l'association Traverses ou son suppléant

Un représentant du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays de Bourgogne ou son suppléant

Un représentant de l'Établissement Public de Coopération Culturelle de Bibracte ou son suppléant

Un représentant de l'agence de développement touristique de Côte d'Or ou son suppléant

Un représentant de l'agence de développement touristique de la Nièvre ou son suppléant

Un représentant de l'agence de développement touristique de Saône-et-Loire ou son suppléant

Un représentant de l'agence de développement touristique de l'Yonne ou son suppléant

Un représentant de l'Association Morvan découverte – La Peurtantaine ou son suppléant

Un représentant du Comité Régional Olympique et sportif de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant du comité Régional de randonnée pédestre de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant du comité départemental de canoë-kayak de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de l'association Avallon Morvan Canoë-Kayak ou son suppléant

Un représentant du comité régional de défense des loisirs verts de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de l'Association pour la randonnée équestre en Morvan ou son suppléant

Représentants d'associations de protection de la nature

Un représentant du conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne ou son suppléant

Un représentant de l'Association Autun Morvan Ecologie ou son suppléant

Un représentant du groupe de la ligue pour la protection des oiseaux de l'Yonne ou son suppléant

Un représentant de la Société d'histoire Naturelle d'Autun ou son suppléant

Un représentant de l'association La petite faune de Vézelay ou son suppléant

Organismes scientifiques

Le Conservateur de la réserve naturelle régionale Tourbières du Morvan ou son suppléant

Un représentant du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien – Antenne Bourgogne ou son suppléant

Un représentant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Représentants de l'État

Le Préfet de Côte d'Or

La Préfète de la Nièvre ou son représentant

Le Préfet de Saône-et-Loire ou son représentant

Le Préfet de l'Yonne ou son représentant

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant

Le directeur régional de l'art et de la culture de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant

Le directeur régional de la jeunesse, sport et cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant

Le directeur départemental des territoires de la Côte d'Or ou son représentant

Le directeur départemental des territoires de la Nièvre ou son représentant

Le directeur départemental des territoires de la Saône-et-Loire ou son représentant

Le directeur départemental des territoires de l'Yonne ou son représentant

Le directeur du Lycée agricole de Château-Chinon ou son représentant

ARTICLE 3 :

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

ARTICLE 4 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif de Dijon ((22 Rue Assas - BP 61616 - 21016 DIJON)) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Les arrêtés préfectoraux suivants sont abrogés :

- n°2009-P-1939 du 6 août 2009 portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2600961 « Massif forestier du Mont Beuvray » ;
- n°2009-P-1940 du 6 août 2009 portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2600988 « Hêtraie montagnarde et tourbières du haut-Morvan »
- n°2011-DREAL-905 portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2600987 « Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont » ;
- n°2011-DREAL-906 du 03 mai 2011 portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2600995 « Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la cure » ;
- n°2011-DREAL-907 du 5 mai 2011 portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2600999 « Forêt et ravin de la vallée de l'Oussiere en Morvan » ;

ARTICLE 5 :

Les secrétaires généraux des préfetures de Côte d'or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, les Directeurs départementaux des territoires de Côte d'or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre et dont copie sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

Fait à Auxerre, le
Le Préfet,


Patrice LATRON

Fait à Macon, le
Le Préfet,


Jérôme GUTTON

Fait à Dijon, le 27 NOV. 2019
Le Préfet,


Bernard SCHMELTZ

Fait à Nevers, le 02 JAN. 2020
La Préfète,


Sylvie HOUSPIC